

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID: 095-219503703-20230321-2023\_CMA\_03\_09-DE

Marines, le lundi 27 mars 2023

Date de convocation : 07-03-2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 07-03-2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents ou représentés : 20 Votants : 20

Du 21 mars 2023

2023-CMa-03-09

Vote des tarifs communaux

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois, vingt heures, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Nadine NINOT, Maire.

Elle procède à l'appel des conseillers :

<u>Étaient présents</u>: Nadine Ninot, Jean Loriné, Catherine Genet, Daniel Hermand, Angélique Leroyer, Marc Labrousse, Elisabeth Oyer-Laurent, Michel Dejardin, Annie Pincemin, Annie Bourget, Cathy Lucas, Sandrine Briot, Stéphane Zamy, Vincent Lautié, Nicolas Poussard, Pierre Irrmann, Dominique Noirot.

<u>Absents avec pouvoir</u>: Nadège Prével représentée par Marc Labrousse, Caroline Moutard représentée par Sandrine Briot, Christine Reveau représentée par Jean Loriné.

Absents: Denis Chrétien, Cécile Montador, Didier Corbalan.

Soit, sur 23 membres en exercice, 17 présents, 6 absents dont 3 ayant donné pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h09.

Nicolas Poussard est nommé secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 2022-CMa-12-18 en date du 13 décembre 2022 portant révision de l'ensemble des tarifs communaux.

**Considérant** la volonté de la commune d'effectuer une révision de ces tarifs communaux pour les points suivants :

- Exposants pour salons événementiels dans les salles communales
- Cantine, étude et garderie
- Transports scolaires
- Mini-séjour de l'Adosphère au Futuroscope
- Location de linge au gite Philipe Oyer









Envoyé en préfecture le 28/03/2023 Reçu en préfecture le 28/03/2023 52LO

Publié le

ID: 095-219503703-20230321-2023\_CMA\_03\_09-DE

Marines, le lundi 27 mars 2023

# Le conseil adopte la délibération à l'UNANIMITÉ.

**Article 1** : De réviser les tarifs communaux comme suit :

- 1- POLE TERRITOIRE PATRIMOINE
- A. DOMAINE PUBLIC

711	Occupation délimitée entre la clôture de chantier et la limite du domaine privé sans suppression de place de stationnement	1€	Mètres linéaires /jour	
Empiètement matériel du chantier sur voie publique *	Occupation délimitée entre la clôture de chantier et la limite du domaine privé avec suppression de place de stationnement	5€	à partir du 31 <sup>ème</sup> jour	
	Travaux réalisés sur bâtiments communaux ou pour le compte de la commune		Gratuit	
	Situés à l'intérieur du périmètre d'une clôture de chantier soumis à droit de voirie		Gratuit	
Echafaudages (avec passage pour piétons	Situés sur le domaine public ou en aplomb du domaine public sans suppression d'emplacements de stationnement et permettant le passage	1€	m²/jour à partir du 31 <sup>ème</sup> jour	
obligatoire) *	des piétons  Situés sur le domaine public avec occupation de places de stationnement	5 €		
	Travaux réalisés sur bâtiments communaux ou pour le compte de la commune		Gratuit	
	Situés à l'intérieur du périmètre d'une clôture de chantier soumis à droit de voirie ou en cas de péril imminent		Gratuit	
Etais*	Emprise projetée au sol	5€	m²/jour à partir du 31 <sup>ème</sup> jour	
	Travaux réalisés sur bâtiments communaux ou pour le compte de la commune	Gratuit		
* en cas d'intempéries et/ou avaries techniques, le tarif est ramené à 0,25 €/m²/jour à partir du 31 <sup>ème</sup> jour				

Déménagements	Nécessité de fermer la rue/circulation	25€	/jour
	avec barriérage ou occupation de la voie		
	publique (places de stationnement etc.)		



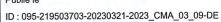






Reçu en préfecture le 28/03/2023 52LO

Publié le



Marines, le lundi 27 mars 2023

Bennes à décombres /	Situés à l'intérieur du périmètre d'une clôture de chantier soumis à droit de voirie		Gratuit
Goulottes d'évacuation	Situés sur le domaine public ou en aplomb du domaine public	5€	/benne /jour
ou dépôts de matériaux	Travaux réalisés sur bâtiments communaux ou pour le compte de la commune		Gratuit

	Emprise au sol d'occupation du domaine public :		
	<10 m²	5€	/jour
Bungalows	de 11 à 20 m²	8€	
de chantier*	>20 m²	10 €	
	Travaux réalisés sur bâtiments communaux ou pour le compte de la commune		Gratuit
* le tarif est di	minué de 2€/jour à partir du 3i <sup>èm</sup> jour		

	Situées à l'intérieur du périmètre d'une clôture de chantier soumis à droit de voirie		Gratuit
Grues	Situées sur le domaine public ou en aplomb du domaine public	10 €	/jour
	Travaux réalisés sur bâtiments communaux ou pour le compte de la commune		Gratuit

Plateau moto-école (occupation du chemin d'apprentissage)	200	/ an	
---	-----	------	--

# B. LE COMMERCE

	Marchands ambulants occasionnels	1€	m²/jour
	Marchands : Marché du jour	2€	le mètre linéaire
Occupation du domaine public	Commerçants : exposition de marchandises	1€	m²/jour
pour le commerce	Commerçants : terrasse	8€	m²/an
		2€	m²/mois si <3 mois
2 2 20 20 20	Commerçants marché de Noel	7€	le mètre linéaire
Stand exposition pou	ur salons évènementiels organisés par la ville	7€	Par exposant
	oitation cinématographique	500 €	/jour en cas d'occupation d'une rue
		800 €	/ jour en cas d'occupation d'un bâtiment municipal
Toute occupation po	our laquelle un tarif n'est pas expressément prévu	5 €	/jour



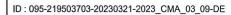






Reçu en préfecture le 28/03/2023 52LO

Publié le



Marines, le lundi 27 mars 2023

### 2 BIBLIOTHEQUE

Adhérents marinois	10 €	/an par famille
Adhérents hors commune	15 €	/an par famille

# 3 ADOSPHERE

Adhérents résidant dans la CCVC	35 €	/an
Adhérents résidant hors CCVC	85 €	/an
Mini-séjour au Futuroscope		

# 4 CANTINE, ETUDE & GARDERIE

Quotient familial réactualisé au 01/01/23			TAF	RIFS		
applicable à partir du01/09/2023	Can Tarif du	tine ı Repas		ude rfaitaire		garderie rfaitaire
≤ 710.11	Tarif 1	2,40 €	Tarif 1	1,28 €	Tarif 1	2,39 €
De 710.12 à 1005.20	Tarif 2	2,96 €	Tarif 2	1,55 €	Tarif 2	2,92 €
De 1005.21 à 1353.93	Tarif 3	3,52 €	Tarif 3	1,81 €	Tarif 3	3,45 €
De 1353.94 à 1704.26	Tarif 4	3,86 €	Tarif 4	2,02 €	Tarif 4	3,87 €
> à 1704.27	Tarif 5	4,29 €	Tarif 5	2,23 €	Tarif 5	4,30 €
Hors commune sauf CLLIS	Tarif 6	7,10 €	Tarif 6	2,23 €	Tarif 6	4,30 €
PAI (frais de grade)	Tarif 7	1,61 €				

L'augmentation est liée à l'évolution de l'index des prix à la consommation.

50 % de réduction sur le tarif du repas est accordé aux familles qui récupèrent leur enfant en cas d'absence exceptionnelle de l'enseignant.

# 5 TRANSPORTS SCOLAIRES

Indice année 2022	Tarif 2022	Indice 2023	Coeff	Somme	Tarif 2023
107,85	84	114,16	1,05850719	88,91460362	89,00

# 6 CONCESSIONS CIMETIERE

	15 ans	150 €
Concessions	30 ans	300 €
	50 ans	500 €
Case columbarium	15 ans	350 €
Cavurne	15 ans	350 €





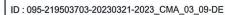


<sup>\*</sup>Pour le PAI, seule la main d'œuvre est facturée. Le panier repas est apporté par l'enfant.



Reçu en préfecture le 28/03/2023  $5^2L0$ 

Publié le



Marines, le lundi 27 mars 2023

# 7 LOCATION ET PRET DE SALLES MUNICIPALES

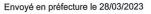
# Salle Ledanseur Particularités de cet équipement - Capacité d'accueil : 40 personnes maximum - Location de 09h00 à 22h00 (horaire de l'état des lieux fixé sur le contrat) - La salle ne peut être louée qu'aux résidents marinois, bénévoles et personnes qui travaillent à Marines Cautions - Caution pour ménage : 250€ - Caution pour dégradation : 500€

TARIFS LOCATION SALLE LEDANSEUR *				
Particuliers	Semaine (lundi-vendredi) : 70 €/jour			
	Week-end (samedi-dimanche) ou jour férié : 130 €/jour			
Association  Entités publiques d'intérêt local  Entreprise d'intérêt local	Un créneau à l'année ou une mise à disposition ponctuelle peut être accordé gratuitement par voie de convention écrite.			
Entité politique locale	<ul> <li>La salle peut être mise à disposition à titre gratuit comme suit :</li> <li>Réunion de travail : en période pré-électorale et électorale du lundi au vendredi, une fois par mois (2 réservations maximum à la fois)</li> <li>Réunion publique : 3 maximum sur la période pré-électorale et électorale</li> </ul>			

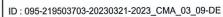








Reçu en préfecture le 28/03/2023 52LO





Marines, le lundi 27 mars 2023

### Salle Le Grand Pré

### Particularités de cet équipement

- Capacité d'accueil : 50 personnes maximum

- Location : Jour J (08h30) à J+1 (08h30) - horaire de l'état des lieux fixé sur le contrat -La salle est réservée à l'accueil de loisirs « les Lutins du Vexin » le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires + en semaine scolaire jusqu'à 19h.

-La salle ne peut être louée qu'aux résidents marinois, bénévoles et personnes qui travaillent à Marines

#### **Cautions**

- Caution pour ménage : 250€ - Caution pour dégradation : 500€

TARIFS SALLE « LE GRAND PRÉ » *		
	Lundi-mardi-jeudi (19h–7h) : 50€/jour	
	Vendredi (19h-7h) : 85€/jour	
Particuliers	Samedi : 200€/jour	
	Dimanche et jour férié : 160€/jour	
	Forfait week-end (vendredi 19h00 au lundi 08h30) : 380€	
Association		
Entités publiques	Un créneau peut être accordé gratuitement à l'année pour une activité associative.	
d'intérêt local	Une mise à disposition peut être accordée gratuitement une foi	
par an.		
Entreprise d'intérêt local		

<sup>\*</sup> Pour toute location de la salle dans la période comprise entre le 15 octobre et le 15 avril de chaque année sera appliqué un forfait supplémentaire pour la consommation d'énergie (chauffage, éclairage etc) correspondant à 10% du montant total de la location.









Reçu en préfecture le 28/03/2023  $5^2L0$ 



Marines, le lundi 27 mars 2023

# Salle Georges Pompidou \*\* Particularité de cet équipement

- Capacité d'accueil : 250 personnes maximum

- Location : Jour J (08h00) à J+1 (08h30) - horaire de l'état des lieux fixé sur le contrat

### Cautions

- Caution pour toute la durée de la location :
  - 500€ (dégradation)
  - o 250€ (ménage)

PARTICULIERS				
	Domiciliés à MARINES	Domiciliés sur une commune de la CCVC	Domiciliés sur autres territoires	
Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi	400€/jour	1 000€/jour	2 500€/jour	
Samedi-Dimanche	500€/jour	1 400€/jour	2 500€/jour	
Forfait "petit weekend" (Samedi matin au lundi matin)	700€	2 000€	2 500€	
Forfait "moyen weekend" (vendredi 16h00 au lundi 08h30)	850€	2 200€	2 500€	
Forfait "grand weekend" (vendredi 08h00 au lundi 08h30)	950€	2 400€	2 500€	







Reçu en préfecture le 28/03/2023 52LO

ID: 095-219503703-20230321-2023\_CMA\_03\_09-DE

Marines, le lundi 27 mars 2023

ENTREPRISES (évènem	ents privés)	and managed	
	Basées à MARINES	Basées sur le territoire CCVC	Basées sur les autres territoires
Lundi-mardi-mercredi-jeudi-vendredi	500€/jour	1 200€/jour	4 000€/jour
Samedi-Dimanche	700€/jour	1 600€/ jour	4 000€/jour
Forfait "petit weekend" (Samedi 08h00 au lundi 08h30)	1 000€	2 400€	4 000€
Forfait "moyen weekend" (vendredi 16h00 au lundi 08h30)	1 100€	2 600€	4 000€
Forfait "grand weekend" (vendredi 08h00 au lundi 08h30)	1 200€	2 800€	4 000€
ENTREPRISES (manifestations à but	ucratif ouverte au	public)	
	Basées à MARINES	Basées sur le territoire CCVC	Basées sur les autres territoires
Forfait 24h	1000€	2000€	4000€
Forfait 48h	1600€	3200€	4000€
Forfait 72h	2000€	4000€	4000€
MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES	(publiques ou prive	ées)	
	Ayant une activité sur MARINES	Ayant une activité sur la CCVC	Territoire :AUTRES
A but caritatif (sous convention avec la commune)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Publiques avec partenariat commune	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Publiques sans partenariat commune	150 € la 1ère fois puis application des tarifs des particuliers	500€/jour	1 000€/jour
Privées (vendredi au dimanche)	250 €/jour la 1ère fois puis application de la grille tarifaire des particuliers	500 €/jour	1000 €/jour
Privées (lundi au jeudi)	150 €/jour	300 €/jour	500 €/jour







<sup>\*\*</sup> Pour toute location de la salle dans la période comprise entre le 15 octobre et le 15 avril de chaque année sera appliqué un forfait supplémentaire pour la consommation d'énergie (chauffage, éclairage etc) correspondant à 10% du montant total de la location.



Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID: 095-219503703-20230321-2023\_CMA\_03\_09-DE

Marines, le lundi 27 mars 2023

# Gîte Philippe Oyer

Location longue durée, à savoir pour un minimum de 21 jours de location consécutifs : -10% sur le tarif de base

Une remise de 10 % sur les locations de salle de la commune pour les personnes louant le gîte le même week-end (sous réserve de disponibilité de salle)

La prestation ménage est obligatoire pour toute location du gîte Philippe Oyer.

FORFAI	T POUR GITE ENTIER		
Draps (par personne)	5 €		
Linge de toilette (par personne)	3 €		
Forfait ménage pour un week-end	100 €		
Forfait ménage par semaine	120 €		
FORF	AIT POUR DEMI-GITE		
Draps (par personne)	5 €		
Linge de toilette (par personne)	3 €		
Forfait ménage pour un week-end :	60 €		
Forfait ménage par semaine :	80 €		
Location linge	Paire de draps : 5 € / Jeu de serviettes de toilette : 5 €		

# 8 - TARIFS POUR LA REFACTURATION DE PRESTATIONS D'AGENTS

Tarif horaire d'un régisseur spectacle : 45 €

Tarif horaire d'un agent d'entretien et de ménage des locaux : 35  $\in$ 

Tarif horaire d'un agent technique : 32 €

**Article 2**: D'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du  $1^{er}$  avril exceptés les tarifs relatifs à la cantine, l'étude et la garderie qui eux seront applicables au  $1^{er}$  septembre 2023.

<u>Article 3</u>: La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'au service de gestion comptable de Magny en Vexin, affichée dans les structures d'accueil du public et introduite dans les contrats de location des salles.









Reçu en préfecture le 28/03/2023 52LO

Publié le



ID: 095-219503703-20230321-2023\_CMA\_03\_09-DE

Marines, le lundi 27 mars 2023

Date d'affichage du procès-verbal

2 9 MARS 2023

Date de transmission de la délibération au contrôle de légalité

2 9 MARS 2023

Acte rendu exécutoire le

2 9 MARS 2023

Pour le Maire et par délégation,

Sandra MORAGUES

Directrice générale des services

Le Maire.



Nadine NINOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.